

# La réforme à Bienne

Margrit Wick-Werder

Vers 1500 – à la veille de la réforme – l'Europe connut un profond bouleversement, et ce n'est pas par hasard que les historiens ont fixé au seuil du XVI<sup>e</sup> siècle la limite entre le Moyen Âge et l'Époque moderne. Le pouvoir des deux grandes puissances de l'Occident chrétien – la papauté et l'Empire – commença à s'éroder. Le paysage politique fut de plus en plus marqué par les rivalités entre une multitude de forces. Quand le pouvoir ne pouvait être obtenu par héritage ou par mariage, on cherchait à s'en emparer par les armes. L'Europe était sillonnée par des dizaines de milliers de mercenaires grassement payés qui passaient d'un champ de bataille à l'autre. Le commerce et l'artisanat urbains étaient florissants, les marchés dominés par de gros négociants financeurs des pouvoirs politiques. D'autres ruptures encore caractérisent l'époque : l'invention de l'imprimerie, la découverte de l'Amérique, l'humanisme, la Renaissance – et la Réforme.

Mais la plupart des gens, vers 1500, ne pressentaient guère le bouleversement qui s'annonçait. Neuf dixièmes de la population vivaient à la campagne, à l'écart des réseaux du savoir et du commerce. Une nouvelle croissance démographique s'était dessinée après la régression du XIV<sup>e</sup> siècle, mais la productivité dans le domaine alimentaire n'avait pas suivi. Les mauvaises récoltes aggravaient encore la détresse des pauvres. Dans un environnement quotidien marqué de plus en plus par l'incertitude et la peur, on continuait à considérer les guerres, la famine et la peste comme des châtiments divins. L'Église, en se faisant payer pour l'absolution des péchés, profitait de la confiance que le peuple mettait dans les miracles et dans l'intercession des saints, et de sa peur du diable.

Au concile de Bâle (1431–1449), des évêques et des théologiens imprégnés d'humanisme avaient certes tenté d'engager l'Église sur la voie d'une réforme, mais une grande partie du clergé continuait à se signaler par son inconduite et sa corruption, et à négliger ses obligations pastorales. Des critiques ne manquèrent pas de se faire entendre. Dans les universités – celle de Bâle, fondée en 1460, n'échappa pas à ce courant – les théologiens, sous l'influence de l'enseignement humaniste, commencèrent à pratiquer une lecture critique du texte biblique. Ils remirent en question comme dérivées contraires à la vraie doctrine chrétienne (c'est-à-dire à la Bible) les liturgies devenues incompréhensibles pour le peuple, le culte des images, le commerce des indulgences et le célibat des prêtres.

En 1517, Martin Luther, moine augustin et théologien, condamna publiquement à Wittenberg, en Saxe, le commerce des indulgences, déclenchant ainsi un mouvement qui allait transformer l'Europe : la Réforme. À Zurich, Huldrych Zwingli commença en 1519 à prêcher selon la Bible seule. La Réforme passa ainsi en Suisse.

À Bienne également, dès 1500, des voix critiques dénoncèrent de plus en plus les doctrines de l'Église, les prébendes, la déchéance morale du clergé et le commerce des indulgences.

En 1507, le curé de la paroisse, Hans Wyshar (Wysard) démissionna de son poste et partit s'établir à Rouffach, en Alsace. Il eut pour successeur le dénommé Thomas Wyttenbach.

Les Wyttenbach sont attestés en 1363 à Bienne, où ils parvinrent à la fortune et à la renommée par leur métier de tanneur. Ils étaient divisés en deux branches distinctes: l'une au blason à trois fascés ondulées (symbolisant un ruisseau) oblique, et l'autre au blason à fascés horizontales. Les deux branches exercèrent une influence déterminante sur la ville au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

On ignore l'année de naissance de Thomas (issu de la branche « horizontale »), de même que le nom de ses parents. L'année 1472, proposée pour la première fois en 1740 seulement, est très douteuse. On a voulu lui donner pour père un certain Thomas qui en 1468 participa à la campagne du Sundgau et est mentionné pour la dernière fois en 1472, et pour grand-père le tanneur Stefan Wytttenbach, dont il a déjà été question au chapitre précédent. Ce qui est sûr, c'est qu'en 1496, il commença à étudier les arts libéraux à Tübingen, dont l'université était réputée pour sa perméabilité aux idées critiques. Les maîtres dont il suivit l'enseignement, adeptes de la doctrine de John Duns Scot, insistaient sur la différence entre le divin et le monde terrestre et ne se privaient pas de critiquer ouvertement l'Église. Wytttenbach obtint en 1498 le grade de *baccalaureus*, en 1500 celui de *magister artium* et enfin en 1504 celui de *baccalaureus biblicus* à la faculté de théologie. Il passa en 1505 à l'université de Bâle, où il fut engagé comme *sententiarius*, c'est-à-dire chargé de commenter les *Sentences* de Pierre Lombard, une des bases de l'enseignement théologique du Moyen Âge. Il y eut pour élèves Huldrych Zwingli et Leo Jud, qui allaient devenir les moteurs de la Réforme à Zurich, ainsi que probablement Johannes Comander et Niklaus von Wattenwyl, les précurseurs de la réforme aux Grisons et à Berne.

En 1507, à l'arrivée de Thomas Wytttenbach dans sa ville natale, Bienne était en plein essor. Avec ses quelque 1200 à 1500 habitants, Bienne correspondait à une ville moyenne de l'époque sur le territoire de la Suisse actuelle. Soumise à la domination du prince-évêque de Bâle, Bienne jouissait depuis un quart de siècle du statut d'allié de la Confédération. La conduite effective des affaires était aux mains du Petit Conseil et de deux bourgmestres, occasionnellement soutenu par le Grand Conseil. Un maire, représentant le prince-évêque, présidait le conseil et le tribunal.

Sur le plan spirituel, Bienne avait toujours fait partie du diocèse de Lausanne. L'ensemble des droits de patronage sur son église était dans les mains de l'abbaye bénédictine de Saint-Jean de Cerlier. La ville nommait elle-même son curé, qu'elle se contentait de présenter à l'abbé et au couvent de Cerlier ; l'abbé, quant à lui, conservait le droit de présentation envers l'évêque de Lausanne. L'église de la ville, dédiée à Saint-Benoît, fut construite de 1451 à 1470. Elle comptait, en 1517, neuf chapelles et treize autels. Le prêtre titulaire de la paroisse était assisté de plusieurs chapelains et d'un primissaire. Avec l'appui de quelques bourgeois, les prêtres se regroupèrent alors en une confrérie (la confrérie de Saint-Benoît).

Une deuxième église, dédiée à saint Jean Baptiste et construite en 1460, appartenait à la commanderie de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, fondé en 1454. En plus de ses deux églises, la ville possédait plusieurs chapelles, un ossuaire dans le cimetière, une chapelle de pèlerinage à la Vierge de Falbringen, une chapelle à l'hôpital et une à la maladière. Les corporations avaient aussi leurs propres petites chapelles.

A Bienne, Thomas Wytttenbach était donc entouré non seulement de sa famille et de ses amis, mais aussi d'une ribambelle de prêtres vraisemblablement immoraux et corrompus comme la plupart à cette époque : Wytttenbach se trouvait face au défi de les conduire sur le droit chemin. Cependant il poursuivit ses études à Bâle tout en exerçant son ministère paroissial à Bienne. Il obtint en 1510 le grade de *baccalaureus formatus* et en 1515 enfin le titre de docteur. Ces longues années de formation avaient apparemment épuisé ses réserves financières, puisque la caisse de son église paya pour lui les taxes de promotion. Il s'adressa à plusieurs reprises au Conseil pour faire valoir ses revendications matérielles. Entré en 1515 comme chanoine dans le chapitre de la collégiale Saint-Vincent de Berne, il conserva néanmoins son poste à Bienne. Revendiquant pour lui les droits de patronat sur l'église de Bienne, il mena une lutte acharnée contre l'abbé de Saint-Jean de Cerlier et s'adressa même à Rome, où il finit par obtenir gain de cause. Comme le Conseil de Bienne refusait de le soutenir dans cette affaire, il menaça de confier son poste à un clerc étranger à la ville. Puis on reconnut que la source du conflit était une faute dans l'acte d'engagement de Wytttenbach ; le

litige fut alors tranché par un tribunal arbitral qui le confirma dans sa fonction de supérieur de l'église de Bienne. Mais sur le plan matériel, le conflit se poursuivit et Wyttenbach eut encore l'occasion de révéler son tempérament combatif. Et une nouvelle fois, après de longues discussions, le procès se termina à son avantage. Les critiques qu'il adressa aux autorités ecclésiastiques et temporelles et les réponses calomnieuses de l'abbé de Cerlier jettent une lumière crue sur l'état du clergé à cette époque.

Les fréquentes absences de Wyttenbach étaient mal vues à Bienne. En 1518, il essaya de se faire dispenser de sa charge de chanoine à Berne, mais c'est seulement en 1520 qu'il revint définitivement à Bienne – au grand dam des Bernois. Entre-temps, son ancien élève à Bâle, Huldrych Zwingli, avait été nommé prêtre au Grossmünster de Zurich. Dès sa première apparition en chaire, au Nouvel-An 1519, Zwingli ne prêcha plus selon les péripécies, c'est-à-dire les extraits prévus par la liturgie officielle, mais en se fondant uniquement sur l'Évangile. Les deux hommes étaient en contact et Wyttenbach l'apprit certainement. Nous ignorons cependant dans quelle mesure il se distanca des prescriptions liturgiques. Une lettre de Zwingli à Wyttenbach, datée du 15 juin 1523, montre que le prêtre biennois rejetait le dogme de la Transsubstantiation, selon lequel le pain et le vin se transformaient réellement en corps et en sang du Christ. Il s'attaquait ainsi aux fondements de la doctrine catholique et au cœur même de la messe.

Wyttenbach fit rapidement des convaincus parmi les bourgeois de la ville et notamment dans son influente parenté. Mais il eut aussi des adversaires qui à coups de calomnies et de diffamations s'efforcèrent de le dégoûter de la prédication. Au point qu'effectivement, il envisagea, avec Berchtold Haller, son successeur au chapitre de Berne, de reprendre son activité théologique à Bâle. Mais, encouragé par Zwingli, il finit par rester à Bienne.

Thomas Wyttenbach se maria au début de l'été 1524 et fut suivi en cela par sept chapelains. La provocation cette fois-ci était directe, d'une part envers son principal adversaire, l'abbé de Saint-Jean de Cerlier, et d'autre part envers ses ennemis au Conseil, au premier rang desquels figuraient le maire épiscopal Simon de Rambevaux (von Römerstal) et le secrétaire de la ville Ludwig Sterner. Apprenant la chose, l'évêque Christoph von Utenheim intervint auprès du Conseil, qui lui fit savoir qu'il entendait se renseigner à Berne sur la manière dont on y réglait le problème du mariage des prêtres. Berne fit alors savoir que, en vertu de deux mandats promulgués au printemps de la même année, les prêtres mariés ou vivant en concubinat étaient privés de leur prébende. (En revanche, Zurich et Schaffhouse avaient déjà reconnu le mariage des prêtres.) Bienne reçut en même temps une lettre de la Diète réunie à Zoug, datée du 13 juillet et dans laquelle les dix cantons attachés à l'ancienne foi ou encore indécis invitaient à destituer les prêtres mariés. Le Petit Conseil adopta une position conservatrice, mais Wyttenbach trouva des appuis dans le Grand Conseil. Il adressa un mémoire pour sa défense au Conseil et en demanda la lecture devant la communauté assemblée dans l'église. Néanmoins, le 31 juillet, la commune suivit l'avis du Conseil. Les informations obtenues de Berne et la lettre de Zoug avaient fait une forte impression et il fut décidé de destituer les prêtres mariés. Le même jour encore, le maire et le Conseil adressèrent leurs remerciements à la Diète en demandant son appui dans le cas où il faudrait faire usage de la force pour venir à bout des adeptes de la nouvelle confession. Comparissant une nouvelle fois devant le Conseil le lendemain, Wyttenbach se défendit contre sa destitution, avec l'appui du banneret Niklaus Wyttenbach et d'autres partisans de sa cause.

La situation s'envenima. Les partisans de Wyttenbach étaient convaincus que la lettre à la Diète avait été rédigée par le secrétaire Sterner sur sa seule initiative et non à la demande du Conseil. Ils le soupçonnèrent même d'avoir demandé aux Confédérés d'attaquer Bienne. Sterner de son côté voyait dans le comportement de Wyttenbach une menace. À la fin juillet, le Conseil porta l'affaire devant la Diète, qui le 28 août confirma la teneur de la lettre de Zoug et décida de traiter lors de sa prochaine réunion le problème des prêtres mariés.

Subissant une pression toujours plus forte, Sterner se déclara malade et se fit même administrer les derniers sacrements le 28 octobre. Il n'en fut pas moins en état de se défendre face à une délégation du Conseil, à laquelle il expliqua tous les détails. La nuit suivante, il quitta secrètement la ville pour se rendre en direction de Fribourg. Ne trouvant pas de moyen de traverser le lac, il gagna Porrentruy, où il se plaça sous la protection de l'évêque. L'entremise de celui-ci et l'intervention des Confédérés permirent une amiable composition et sa réinstallation à son poste au printemps 1525.

Wytttenbach, qui avait transféré son activité de prédicateur dans l'église des hospitaliers de Saint-Jean et faisait des apparitions dans les auberges des corporations et sur les places publiques, s'acquit toujours plus de sympathies dans la population, alors que le Petit Conseil restait fermement attaché à la foi catholique. Quoique sans revenus, Wytttenbach offrit de prêcher sans rémunération dans l'église Saint-Benoît. Le Conseil ne réagit pas. Il ne répondit pas davantage à sa demande d'indemnité (« pour ne pas être jugé comme un pauvre hère à mon décès », écrivit-il) pour les frais occasionnés par son ministère et par les travaux effectués sur la cure. Durant dix-huit ans, écrivit-il, il avait servi la ville sans jamais agir contre les commandements de Dieu, mais selon la sainte Parole de Dieu et contre la diabolique interdiction des papes.

Les deux mandats promulgués par Berne à la fin de l'année, première mesure timide prise contre certains abus et le concubinat des prêtres, ne suffirent guère à apaiser la situation une fois que l'on en eut connaissance à Bienne. Le Conseil des « nouveaux » prit le parti des réformateurs. Lors de l'installation du Conseil au début janvier 1525, il refusa de prêter serment tant que des sanctions ne seraient pas décrétées à l'encontre des auteurs de la funeste lettre de la Diète du 13 juillet. La protestation gagna aussi le Grand Conseil, et le 25 mars, le maire, le Petit et le Grand Conseil décidèrent que le Grand Conseil devait élire le curé, et le Petit Conseil seulement les chapelains. Mais en même temps, des voix se firent de plus en plus entendre pour demander que désormais, le Grand Conseil ne fût plus élu par le Petit Conseil, mais au contraire le Petit Conseil par le Grand.

La voie fut ainsi ouverte à d'autres revendications caractéristiques d'un mouvement réformateur qui ne visait pas exclusivement les affaires ecclésiastiques. On assistait un peu partout à un soulèvement de l'« homme du commun » (« *der gemeine Mann* » selon l'expression de l'époque) contre les autorités. Partie d'Allemagne méridionale, cette vague révolutionnaire communément appelée « guerre des Paysans » s'étendit très rapidement à de vastes contrées de l'Empire, de la Thuringe à l'Oberland bernois et de l'Alsace à la Styrie. Mais la critique contre le pouvoir en place n'était pas le fait des seuls paysans : il s'y joignit des mineurs et des bourgeois, qui eux aussi revendiquèrent plus de libertés et de droits, non sans se référer souvent à des coutumes bien établies. Toutes ces révoltes eurent en commun de se réclamer des principes de la Réforme.

Le 28 mai 1525, le banneret Niklaus Wytttenbach ( issu de la « branche oblique ») présenta une liste de revendications au Conseil :

- que la Parole de Dieu soit prêchée uniquement selon l'Ancien et le Nouveau Testament ;
- que le curé soit élu à la majorité, et destitué s'il n'agit pas en bon chrétien [c'est-à-dire selon les exigences ici définies] ;
- que le docteur Wytttenbach puisse proclamer la Parole de Dieu les dimanches et autres jours de fête dans l'« église du haut » [l'église Saint-Benoît] ;
- que soit engagé un maître d'école capable qui donne un enseignement chrétien aux enfants et que son traitement soit prélevé sur les prébendes ou sur les fonds de la confrérie ;
- que le Petit et le Grand Conseil fassent respecter les mesures contre les blasphémateurs, les ivrognes, les joueurs, et contre les débauches dans les danses publiques le dimanche ;
- que les biens de l'hôpital ne servent plus à acheter des lettres de rente, mais soient utilisés pour la nourriture et le soin des pauvres, et que les excédents soient prêtés aux pauvres ;

- que soit abolie l’obligation de célébrer les messes anniversaires ;
- que soit élu un Conseil de vingt-quatre membres comprenant quatre représentants de chaque corporation, et que soient abolis le Conseil des nouveaux et le Conseil des anciens ;
- que les décisions prises par le Petit et le Grand Conseil ne puissent être modifiées que par ces mêmes Conseils ;
- que chaque corporation ait un représentant délégué à la remise des comptes du bourgmestre ;
- que la bourse de la ville n’accepte aucune pension de seigneurs étrangers ;
- que l’on ne prenne plus de repas à l’hôtel de ville ;
- que l’indemnité annuelle du Conseil soit portée à dix livres ;
- que l’accès du Conseil soit interdit aux blasphémateurs, aux contradicteurs de la Parole de Dieu, aux personnes coupables d’adultère, aux parjures et aux usuriers ;
  - qu’il soit interdit aux membres du Conseil d’être administrateur ou avoué d’un couvent, et curateur d’une veuve ou d’orphelins.

Sont énumérées encore quelques mesures de police concernant les meuniers, les boulangers, les bouchers et les pêcheurs, et sur l’usage des prés et des pâturages communs.

Ces revendications ressemblent aux douze articles présentés le 6 mars 1525 par les paysans de Haute-Souabe à la Ligue souabe à Memmingen, et qu’une version imprimée sous forme de libelle avait très rapidement diffusés. Il est probable que les Biennois en eurent aussi connaissance. La confusion entre les questions ecclésiastiques et les questions religieuses était l’expression visible d’un dilemme plus profond : les questions fondamentales concernant la foi ne pouvaient donner lieu à aucun compromis ni partage ; en revanche, il était possible de négocier sur les objets politiques et matériels. Mais à cause de la question de la foi, il n’y avait qu’une alternative : tout ou rien, la victoire ou la défaite. La question de la foi devint ainsi une question de pouvoir.

La réponse donnée par le Conseil le 25 juillet est surtout révélatrice de la crainte de perdre son pouvoir. Pour ce qui concerne la proclamation des Saintes Écritures, le Conseil s’en référait aux mandats bernois. L’élection du curé fut déclarée sans objet, en vertu d’une décision antérieure. Le Conseil reporta la décision du rétablissement de Wyttenbach dans sa charge. Sur la question des biens de l’hôpital et des messes anniversaires, le Conseil s’en tira avec des arguments spécieux et rejeta sans motifs le nouveau mode d’élection demandé. Seuls furent acceptés les points d’importance secondaire.

L’issue des délibérations fut une déception pour les partisans de réformes, et un soulagement pour les défenseurs de l’ordre établi, qui apparemment allèrent une nouvelle fois chercher de l’aide auprès des Confédérés. Au début novembre, la Diète réunie à Lucerne chargea Berne d’engager une sérieuse discussion avec les Biennois pour les amener à se détourner de leur « vie luthérienne » ; quant au prince-évêque, il lui fut suggéré de veiller au respect du droit à Bienne et à faire en sorte que les bons chrétiens selon l’ancienne foi conservassent la suprématie et que la ville fût préservée de l’hérésie.

Mais entre-temps, la révolte des paysans avait gagné le Laufonnais, l’Ajoie, la Prévôté de Moutier et les Franches-Montagnes. Absorbé par l’évolution de la situation dans ces régions, l’évêque ne s’intéressa plus guère à ce qui se passait à Bienne ; il manifesta sa reconnaissance à l’arrivée d’un contingent biennois venu à Porrentruy pour défendre son château contre les insurgés des campagnes. Lorsque la lettre de la Diète de Lucerne aux Bernois fut connue à Bienne, les anciennes querelles se rallumèrent et les partisans des réformes s’en prirent à nouveau à Sterner. Le banneret Wyttenbach se rendit à Fribourg, où il demanda l’autorisation de représenter sa ville à Lucerne. Mais en même temps, une délégation du Conseil de Bienne se trouvait à Berne pour y exposer les affaires de la ville. Finalement, sur le conseil des Bernois, une ambassade biennoise fut envoyée à Lucerne pour y présenter des excuses à la Diète : l’intention n’était pas d’agir de manière non chrétienne, et Bienne avait simplement

suivi l'exemple des mandats bernois. Les messagers de Bienne furent accueillis par une avalanche de reproches et expressément exhortés à se tenir à l'écart de toute doctrine luthérienne ou zwinglienne et des prêtres hérétiques, et à se conformer aux règles et préceptes chrétiens. Il en résulta une confusion dont la commune profita pour renouveler sa proposition de réforme du mode d'élection. Elle exigea que le Grand Conseil fût élu par la commune, et le Petit Conseil ensuite par le Grand, ce qui était une première tentative de mise en place d'un régime représentatif. Mais le Petit Conseil, s'accrochant à ses privilèges, demanda l'entremise de l'évêque et de Berne. Le Conseil parvint à ses fins le 5 janvier 1526 : les compétences du Petit Conseil furent confirmées, les décisions du Petit et du Grand Conseil (les *Rät und Burger*) ne pouvaient être annulées par la commune, et une interdiction expresse fut prononcée à l'encontre de tout attroupement, assemblée et délibération secrète.

Ces dispositions ôtaient toute liberté de manœuvre aux adeptes de la nouvelle foi. Les chapelains licenciés furent remplacés par de nouveaux qui lisaient la messe et s'en tenaient à la liturgie établie. Le poste de curé ne fut cependant pas repourvu. Le 27 mai 1526, la proposition que fit Wyttenbach d'aller à la Dispute confédérale de Baden pour y représenter la ville fut perçue comme présomptueuse. Quoiqu'atteint dans sa santé, il eut encore l'énergie de lutter pour obtenir une rente viagère de douze florins par an ; s'il décédait dans les douze ans, la rente serait versée jusqu'à ce terme à ses héritiers. Wyttenbach mourut peu après, la même année encore, à une date qui n'est pas précisément connue.

Faute de sources, nous sommes très mal renseignés sur la vie et l'œuvre de Thomas Wyttenbach. Mais les quelques documents qui existent laissent entrevoir une personnalité de premier plan jouissant d'une haute considération parmi les théologiens, notamment Zwingli, Jud et ses amis bernois Berchtold Haller et Heinrich Wölfli. Le chroniqueur de Berne Valerius Anshelm voyait en lui le plus érudit des Confédérés (« *gelertist Eidgnos* »). Malheureusement, rien ne s'est conservé de ses œuvres : ni prédication, ni œuvre théologique. Il était sans aucun doute un esprit critique. À Bâle déjà, comme le relate Zwingli, il dénonça, lors d'une dispute, les indulgences comme tromperie et illusion fallacieuse. Il aurait également pris position contre le service mercenaire et le régime des pensions, et contre la guerre en général. Mais ses démêlés avec l'abbé de Saint-Jean de Cerlier et son acharnement à soutenir ses revendications à l'encontre du Conseil de Bienne sont révélateurs d'un tempérament combatif lorsqu'il s'agissait de défendre son point de vue.

Loin de décourager les adeptes de la nouvelle doctrine, la Dispute de Baden, convoquée en 1526 et dominée par le parti catholique – et à laquelle Wyttenbach ne fut pas autorisé à prendre part – accrût leur motivation. À Saint-Gall, suivant l'exemple de Zurich, Vadian (Joachim Watt) avait introduit la Réforme. À Bâle, Ecolampade (Johannes Husschin) consolidait sa position, et le tournant était en train de s'opérer. Dans d'autres villes encore, même à Fribourg et à Soleure, on s'était mis à prêcher l'Écriture Sainte. Tous les regards étaient maintenant tournés vers Berne, dont on attendait la décision.

Or exception faite de quelques allègements, Berne en restait pour l'essentiel au régime confessionnel en vigueur. Berchtold Haller, prêtre de la collégiale fortement influencé par Zwingli et Wyttenbach, avait perdu sa prébende de chanoine pour avoir refusé de lire la messe, mais s'était vu néanmoins confier une charge de prédicateur. Lui aussi trouva des appuis principalement auprès des corporations qui constituaient la commune municipale. À la Pâques 1527, les élections amenèrent au Petit Conseil cinq nouveaux membres acquis aux idées de Haller, et la pression des corporations se fit telle que le 17 novembre de la même année, l'avoyer, le Petit et le Grand Conseil de Berne décidèrent enfin d'organiser une dispute. À cette rencontre furent invités les évêques de Constance, Bâle, Lausanne et Sion, tous les cantons et pays alliés de la Confédération, et diverses villes dont notamment Constance. La participation était expressément déclarée facultative. Cinq cantons (Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug et Lucerne) et les évêques ne donnèrent pas suite à l'invitation, en

revanche, des délégués de nombreuses villes d'Allemagne méridionale et d'Alsace firent le voyage de Berne. Cette discussion religieuse qui allait se révéler décisive pour l'avenir de la Réforme en Suisse se déroula du 6 au 26 janvier 1528 dans l'église des franciscains de Berne. Les Biennois s'y rendirent tout naturellement.

À Bienne, la cure était toujours vacante. Certes, en novembre 1526, sur recommandation de l'évêque, un chanoine de la cathédrale de Bâle, Johannes Gebwyler, fut élu curé de Bienne mais il n'est même pas sûr qu'il soit jamais entré en fonctions. Les offices étaient donc célébrés par des chapelains. En février 1527, le maire et le Conseil avaient une fois de plus montré leur désapprobation à l'encontre de la « prêtretrille mariée » (« *geweibte Pfaffen* »). Bienne envoya à la dispute de Berne le maître d'école et chapelain Jakob Würben, qui fut probablement accompagné d'autres personnes. Le 4 janvier 1528, l'évêque adressa une mise en garde contre tout assentiment donné à des nouveautés. La dispute de Berne avait pour objet précis dix thèses d'inspiration zwinglienne, rédigées par Berchtold Haller et Franz Kolb. Durant les discussions, Würben fit connaître par écrit son point de vue et celui de son collègue Hans Rummel ; sous réserve de quelques points, il adhéra aux articles soumis.

À l'inverse de la dispute de Baden, celle de Berne se termina par une adhésion unanime des participants à la Réforme. Dès le lendemain, le 27 janvier, le Petit et le Grand Conseil de Berne décidèrent l'abolition de la messe et firent ôter les images des églises. Le 7 février, avec l'aide de Zwingli, ils promulguèrent un mandat ordonnant l'introduction de la Réforme dans tout le territoire de la République. Quatre jours auparavant, le 3 février, ils avaient invité Bienne à suivre leur exemple ; et si Bienne devait être menacée pour ce motif, elle pourrait compter sur l'aide de Berne. La suite ne se fit pas attendre : le 5 février, le maire, le Petit et le Grand Conseil de Bienne ordonnèrent d'ôter les images de l'église et de les déposer dans les combles. Les fondateurs furent autorisés à reprendre les images et les ornements qu'ils avaient offerts. Et afin que la « suppression des damnées idoles » se fit dans le calme, elle se déroula sous la surveillance de quatre représentants du Petit Conseil et quatre du Grand Conseil et du secrétaire de la ville Sterner, lequel compta pour cela cinq jours.

Les avertissements envoyés le 9 février par l'avoyer et le Conseil de Soleure pour dissuader les Biennois de s'engager précipitamment dans une réforme ecclésiastique restèrent sans effets. L'introduction des changements se fit progressivement, et la Réforme fut formellement adoptée le 31 juillet 1528 par le maire, le Petit et le Grand Conseil de Bienne, qui instituèrent en même temps une commission pour le partage des biens ecclésiastiques.

Ville « hérétique » sujette de la principauté épiscopale de Bâle et alliée de deux cantons demeurés catholiques, Soleure et Fribourg, Bienne se trouva plus que jamais dépendante de Berne. Le 28 janvier 1529, avec l'appui de cette grande République voisine, elle adhéra à la « Combourgeoisie chrétienne » conclue en juin 1528 entre Berne et Zurich et ouverte à tout canton ou pays allié confessant la nouvelle foi. L'évêque donna son accord à cette alliance moyennant la garantie qu'elle ne serait jamais dirigée contre lui, mais il exigea une lettre reversale de Berne, au grand déplaisir des Biennois, qui se sentirent amputés d'une partie de leurs libertés. La défaite des réformés lors de la seconde guerre de Kappel et la paix du 20 novembre 1531 entraînèrent la dissolution de la Combourgeoisie chrétienne.

L'introduction des nouveautés touchant la vie quotidienne des paroissiens ne put pas se faire du jour au lendemain, et cela d'autant moins que surgirent, sur le plan théologique, des désaccords et des incertitudes qui n'étaient pas près de s'effacer.

Lorsque Jakob Würben fut nommé pasteur de la paroisse, le 14 mai 1529, les autorités observèrent l'usage traditionnel en le présentant à l'abbé de Saint-Jean de Cerlier. La paroisse était enfin desservie régulièrement, mais pour la première fois par un ecclésiastique entièrement acquis à la doctrine nouvelle. Würben était assisté d'un second pasteur, Georg

Stähelin. Ce sont eux qui menèrent à terme ce que Wyttenbach avait commencé et achevèrent l'introduction de la Réforme à Bienne.

Certains jours de fête furent d'abord conservés, et la sonnerie de cloches de l'Ave Maria ne fut abolie qu'en 1530. Mais lors des élections de 1529, le soupçon se répandit que certains membres du Conseil se rendaient encore coupables d'« idolâtrie », et les bourgeois leur refusèrent l'hommage traditionnel. Il fallut édicter un nouveau règlement provisoire pour l'élection du Conseil. En 1530, les autorités promulguèrent le premier règlement à l'usage des prédicateurs « de la ville et du pays de Bienne ».

La répartition des biens ecclésiastiques se révéla particulièrement délicate. Des administrateurs furent nommés à la place des hospitaliers de Saint-Jean et de la confrérie de Saint-Benoît, et chargés de la gestion des prébendes. Le remboursement des fondations pieuses coûta très cher. Après la sécularisation du couvent de Saint-Jean de Cerlier, le patronage de l'église de Bienne passa à la République de Berne. Puis en 1530, il fut convenu que les prédicateurs élus par Bienne devaient être présentés à Berne et prêter serment d'allégeance à la doctrine réformée. En octobre déjà, le Conseil avait promulgué un règlement pour les prédicateurs.

La Réforme introduite à Bienne avait pour fondement théologique les actes du Synode de Berne, adoptés en janvier 1532 par l'assemblée des prédicateurs bernois. Mais au fil du temps, Bienne développa ses propres règles et formes de culte. À la différence de Berne et Zurich, il existait à Bienne la peine d'excommunication, soit l'exclusion (temporaire) du culte et de la Cène, ce qui revenait à un opprobre. Trouvant le catéchisme zurichois, en usage à Bienne, trop détaillé et compliqué, Bienne rédigea une version abrégée, qui abordait un sujet très délicat : celui de la grâce et de la prédestination. À la question : « Quelle est ta plus haute consolation dans la vie et dans la mort ? », la réponse devait être maintenant : « De savoir que j'ai été élu de toute éternité par Jésus-Christ et que je suis assuré de la vie éternelle ». Bienne, par ailleurs d'orientation zwinglienne, témoignait sur ce point d'une adhésion à la doctrine calviniste, ce qui provoqua des avertissements de Zurich et de Bâle.

Dans les années 1529 et 1530, Bienne mit toute en œuvre pour implanter la réforme en Erguël (c'est-à-dire dans le vallon de St-Imier, à Tramelan, Orvin, Perles et Montménénil), où elle cherchait finalement à accéder aussi à la maîtrise politique, sans pour autant réussir à l'obtenir. La ville de Bienne y exerçait depuis longtemps le droit de bannière et depuis le XIV<sup>e</sup> siècle un droit de regard sur la collégiale de Saint-Imier. Après le vote de 1529, dont la nouvelle confession est sortie victorieuse, les Conseils de Bienne convoquent le prévôt de Saint-Imier et tous les curés de l'Erguël à l'hôtel de ville pour examiner leur foi. Mais dans la vallée il y eut de fortes résistances à la Réforme. Devant constater que la contrainte n'était pas le meilleur moyen à employer, Bienne demanda de l'aide à Guillaume Farel et le chargea de convertir la population de l'Erguël. Ses prédications enflammées, tenues sur des places publiques ou dans des salles de conseil et surveillées par des observateurs biennois, ne restèrent pas sans effets. L'Erguël passa à la Réforme. En suite Bienne et l'Erguël formèrent un doyenné dont l'organisation fut réglée dans les statuts synodaux en 1540 et 1562. (En 1610 l'Erguël devint une « classe » autonome.)

Au printemps 1536 se tint à Bâle une réunion de magistrats et de théologiens de Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall, Mulhouse, Constance et Bienne (tous cantons ou villes passées à la Réforme) et de représentants de la doctrine luthérienne, dans le but de trouver un accord entre réformés et luthériens. La rencontre aboutit à la rédaction d'une confession de foi dite première *Confession helvétique*, qui fut acceptée par tous les cantons réformés. Les réformés et les luthériens ne trouvèrent pas de terrain d'entente, mais le document allait servir de référence durant trente ans. La *Confession helvétique postérieure*, élaborée de 1561 à 1564 par Heinrich Bullinger et imprimée en 1566, fut signée par les représentants de Zurich,

Schaffhouse, Saint-Gall, Coire (et des Trois-Ligues), Mulhouse, Bienne et Genève ; elle emporta donc l'adhésion de la cité de Calvin, tandis que Bâle, à cette époque d'orientation luthérienne, n'y souscrivit pas.

Il est difficile aujourd'hui de se faire une idée précise des incidences – qu'elles aient été immédiates ou plus durables – de la Réforme sur les individus et sur la communauté, et d'apprécier dans quelle mesure elle a véritablement bouleversé les manières de penser et de voir le monde, et quels espoirs elle suscita d'un avenir meilleur. Comme toute nouveauté, elle fit certainement naître aussi des craintes et des inquiétudes. La vie religieuse fut bien sûr touchée au premier chef : le rôle des ecclésiastiques, la conception que les paroissiens avaient d'eux-mêmes, la liturgie et les formes d'organisation de l'Église ne seraient désormais plus ce qu'ils avaient été. Mais la Réforme eut aussi un impact politique, premièrement parce que les autorités temporelles allaient maintenant devoir se charger de tâches sociales autrefois assumées par l'Église, et créer pour cela des institutions adéquates, et deuxièmement parce que l'introduction de la Réforme était pour une bonne part le résultat d'une volonté des autorités politiques qui l'avaient imposée et lui avaient ainsi imprimé un caractère spécifique. Une vie sociale typiquement réformée était en train d'apparaître, toujours plus distincte de celle que connaissaient les régions catholiques.

La Réforme mit de longues années à s'imposer. Imprégné encore de formes de piété profondément enracinées, le peuple restait attaché aux conceptions traditionnelles et continuait notamment à vénérer les saints. Il lui importait surtout d'être libéré des redevances ecclésiastiques et de pouvoir espérer une amélioration de sa condition sociale et économique.

Composante essentielle de la Réforme, le rapport entre l'Église et l'État fut aussi une des raisons pour lesquelles les réformateurs ne réussirent pas à s'entendre sur une confession de foi commune. Zwingli, influencé par la situation qu'il connaissait à Zurich, se fit le défenseur de la collaboration entre l'Église et les autorités. Celles-ci, dans sa conception des choses, avaient pour tâche de veiller à ce que les affaires temporelles fussent conduites de manière conforme à l'Évangile ; l'Église quant à elle devait définir les critères de cette conformité. Ce principe se retrouve dans l'Édit bernois de réformation du 7 février 1528, qui fut adopté par les Biennois, comme nous l'avons vu. L'avoyer et le Conseil de Berne y déclarent en effet : « Il nous appartient, en qualité de magistrats, de vous donner nos soins à vous, nos sujets que Dieu nous a confiés, non seulement pour vous conduire à toute honnêteté dans les affaires civiles, mais pour vous fournir les directives afin de parvenir à une foi chrétienne véritable (autant que Dieu nous en fait la grâce) et pour vous montrer un bon exemple. »

Le Conseil de Berne affirmait ainsi tenir le rôle d'autorité unique régissant toute la vie de ses sujets. Au cœur de cette conception du gouvernement, il y avait une volonté éducatrice d'amender l'être humain qui allait marquer pour des siècles l'action législatrice et organisatrice des autorités et se résume dans la notion de « bonne police » (« *gute Policey* ») Partant de la parole de Dieu telle qu'elle est transmise dans la Bible, et de la foi, la Réforme s'efforçait de pénétrer tous les domaines de l'existence. En considération de la nature pécheresse de l'homme, il s'agissait d'une éducation morale, ou en d'autres termes d'une moralisation de toute action. Le pouvoir politique et le domaine religieux de l'Église se trouvèrent ainsi davantage liés qu'au bas Moyen Âge. De ce point de vue, il se produisit à la fois une laïcisation du religieux et une « sacralisation du monde temporel », au point que « tous les domaines de l'existence devaient devenir le lieu d'un service divin pleinement valide »

Les effets de cette transformation se manifestèrent également à Bienne. Au Moyen Âge, le droit était considéré comme donné par Dieu ; c'était un droit coutumier qui n'avait pas besoin d'être consigné par écrit. La nature pécheresse de l'homme imposait des corrections que l'on considérait comme des amendements, voire un rétablissement de « l'ancien bon droit » ; et si de plus en plus on les consignait par écrit, c'était pour en mieux conserver la mémoire. La

rédaction d'un livre des serments rédigé au milieu du siècle en fait preuve. Il contient le texte intégral des serments que devaient prononcer les magistrats et les détenteurs de charges publiques lors de leur installation après les élections annuelles.

C'est dans le domaine du droit matrimonial que les effets de la Réforme furent les plus remarquables par les gens. Jadis, la juridiction matrimoniale, en plus de quelques autres compétences de droit civil, appartenait à l'Église ; pour Bienne donc, l'instance était l'officialité de l'évêque de Lausanne. Dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle toutefois, la ville revendiqua pour elle certains droits relatifs au mariage et à l'usure. La Réforme fit définitivement passer la juridiction matrimoniale dans la compétence de la ville. En 1537, le maire, le Petit et le Grand Conseil édictèrent des statuts pour le consistoire de Bienne – dits aussi « Réformation ». Ce document réglait les questions de droit du mariage et de la famille, les divorces, les cas d'adultère et de relations sexuelles avant et hors mariage, de prostitution, de proxénétisme et autres délits apparentés, mais aussi tout ce qui concernait la fréquentation de l'église, la sanctification du dimanche, les superstitions, les jeux, les danses, la boisson, les serments, les jurons, l'habillement ou le repos nocturne. Ceux qui ne respectaient pas les règles étaient cités devant le consistoire auquel les deux pasteurs prenaient part. Les infractions portées devant le consistoire n'avaient rien de spectaculaire, mais elles sont très révélatrices des conceptions morales et de la misère quotidienne de l'époque : elles concernaient très directement la vie quotidienne et privée.

Les corporations consignèrent elles aussi leurs règlements par écrit. Ceux-ci touchaient non seulement les infractions aux règles de l'éthique professionnelle, mais aussi les écarts de conduite à l'intérieur de la maison de la corporation comme à l'extérieur. Les violations étaient punies d'amendes élevées.

Les réformés accordèrent une grande importance à l'enseignement. Avant la Réforme déjà, l'école était une affaire d'Église et il n'en fut pas autrement par la suite, et la commune n'était pas compétente dans le domaine. L'école biennoise fut complètement réorganisée. Parallèlement à l'école latine, dont l'enseignement préparait les garçons à une formation supérieure, une nouvelle école allemande allait désormais enseigner principalement la lecture. Source unique de la foi, la Bible devait être accessible dans la langue maternelle. En 1544, la ville installa l'école dans une maison spacieuse à la rue Basse (actuel numéro 8) ; quant à l'ancienne école (6, Ring), elle allait servir dès lors et pour trois siècles à l'instruction des jeunes filles, à qui devait aussi être dévoilée la connaissance de l'Écriture sainte.

La réforme changeait donc non seulement la foi et le culte, mais fondamentalement toute la vie sociale et privée. Cependant le bouleversement ne fut pas complet pour autant. Le nouveau genre de vie religieuse et sociale imposé par la Réforme pouvait facilement provoquer des frottements. La conviction réformée n'empêchait pas les élites politiques d'exercer leur pouvoir comme par le passé. Quant à la population, elle n'était pas toujours en mesure de satisfaire aux exigences de « vraie vie chrétienne » dictées du haut de la chaire.

Extrait adapté du chapitre 6 de *l'Histoire de Bienne* (2013).